

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2025/51

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER – ORANGE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix Juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 04 Juillet 2025

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Jérôme LEPAGE, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Hervé DARGAISSE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Grégory JOUZEAU, Dominique BOURGET, Isabelle MASTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Emilie LAURIER, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Françoise LE LAY, M. Victor KHAMCHANH, Mme Laurence PÉRAL, Mme Michèle PERROTON, M. Emmanuel BRISSET, M. Matthieu DURAND

ABSENT NON EXCUSÉ : M. Hervé DARGAISSE

Procurations de : Mme Françoise LE LAY à M. Patrick GERMAIN
M. Victor KHAMCHANH à Mme Lysiane AUBERT
Mme Laurence PÉRAL à Mme Isabelle MASTON
Mme Michèle PERROTON à Mme Annick BARRÉ
M. Emmanuel BRISSET à M. Joël RUTARD
M. Matthieu DURAND à M. Jérôme LEPAGE

Secrétaire de séance : Mme Sonia MARTIN

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Une délibération (n° 2025/44) relative à la REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER – ORANGE sur le patrimoine au 31 décembre 2024 a été prise par le conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2025.

Cette redevance ayant été calculée sur un coefficient d'actualisation des prix erroné, il convient de régulariser celle-ci sur les valeurs suivantes : longueur de 27.690 kms d'artères aériennes, de 32.035 kms d'artères en sous-sol et superficie de 1.5 m² d'emprise au sol.

Aussi, la redevance initialement calculée de 5 284.40 € étant fausse, les valeurs actualisées applicables fournies par Orange ont permis de définir une redevance annuelle réelle de **3 376.73 €**.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20250710-2025-51-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Publié le : 08/10/2025 12:11 (Europe/Paris)
Par : Maire
https://www.celletes41.fr/documents_administratifs/41593



Délibération N°2025/51 - OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER – ORANGE 2024 (page 2/2)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces à intervenir pour l'encaissement de cette recette.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 11/07/2025, affiché le 11/07/2025,

A Cellettes, le 11 juillet 2025



Le Maire,

Joël RUTARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20250710-2025-51-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Publié le : 08/10/2025 12:11 (Europe/Paris)
Par : Maire

https://www.cellettes41.fr/documents_administratifs/41593

